



A. P. E. S. C.

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU SITE DE CHEVREUSE**

apesc.chevreuse@gmail.com

<https://www.apesc-chevreuse.org>

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 DECEMBRE 2021 20H
MAISON DES ASSOCIATIONS CHEVREUSE**

Les 15 membres du Conseil d'Administration étaient présents ou représentés :

- 8 membres sont physiquement présents : Gersende DE MERLIS, Laurent BUGEAT, Gilles DERVAUX, Jacques EMPINET, Christian LAURENT, Raymond PEIFFER, Victor YARHI, Daniel SCHLIM.
- 2 membres y ont assisté par vidéoconférence : Mathilde ROUSSAT et Patrick ZIMMERMANN.
- 5 membres ont donné leur pouvoir : Jacques PRIME à Jacques EMPINET, Anne GENISSEL à Gersende DE MERLIS, Philippe DEHAN à Mathilde ROUSSAT, Michel GAISNE et Bertrand VANDON à Laurent BUGEAT.

Président de séance : Gilles DERVAUX

Secrétaire de séance : Daniel SCHLIM

Ordre du jour présenté sur la convocation du C.A. :

1. Approbation & signatures du compte-rendu de l'AG du 19 novembre 2021.
2. Approbation & signatures du compte-rendu du CA du 19 novembre 2021.
3. Décision sur les 26 +X (une dizaine) nouveaux adhérents ayant envoyé chèque et bulletin adhésion en 2021.
4. Point sur la transition entre l'ancien et le nouveau bureau renouvelé après les scrutins du 19/11/2021.
5. Activation de la procédure de validation par le CA des nouveaux adhérents dans le cadre des statuts de l'APESC. Modalités d'application des articles 5-6-10...etc. Procédure de gestion et appel des cotisations et suivi des adhérents à jour. Mise à jour des bulletins adhésions et des sites Internet.
6. Organisation Interne de L'APESC entre CA, Bureau, Groupes de Travail, concours extérieurs.
7. Orientations prioritaires, chantiers et projets pour 2022 (Atland, Coteau la Madeleine, Nuisances sonores aériennes...). Veille et implication au plus tôt dans les dossiers.
8. Communication interne et externe de L'APESC. Contenus et outils. Rôles et Responsabilités.
9. Bilan 2021 des Groupes de travail, mode de fonctionnement, nouveaux Groupes de Travail en fonction de l'actualité et des propositions...
10. Réflexion sur les missions de l'APESC, ses engagements, ses valeurs.
11. Questions diverses. Tout autre sujet à votre convenance.

L'ordre du jour étant assez chargé, les derniers points de cet agenda qui ne pourraient être traités en séance, le seraient dans une réunion Zoom à suivre ou lors d'un prochain CA en présentiel.

Début séance : 20h15

1. Approbation et signature du compte rendu de l'AG du 19 Novembre 2021

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

Il sera demandé à la secrétaire de séance - Anne Genissel – et au président de séance Michel Gaisne de signer le compte rendu de l'AG du 19 novembre 2021, dès que possible, afin que les diverses formalités administratives légales puissent être effectuées.

Au paragraphe relatif au parking de la mare aux canards, Mathilde Roussat demande la suppression de la partie de phrase « de lui-même », s'agissant de Mr Leproust.

2. Approbation et signature du compte rendu du CA du 19 Novembre 2021

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

Il devra également être signé par Anne Genissel et Michel Gaisne.

3. Décision sur les 27+9 nouveaux adhérents ayant envoyé les chèques et les bulletins d'adhésions en 2021 (liste jointe en annexe)

Un échange a eu lieu sur la décision à prendre au sujet des 35 nouvelles adhésions de l'année 2021, radiées à la suite de 2 motions votées les 15 et 18 novembre 2021. Radiation motivée par les demandeurs au motif de la non-application de l'art.5 de nos statuts à ces nouveaux adhérents.

L. Bugeat considère qu'il ne faut pas rejeter en bloc ces 36 personnes et propose d'accepter au cas par cas l'adhésion de ces nouveaux adhérents.

M. Roussat et G. de Merlis considèrent que l'adhésion des élus municipaux est délicate et gênante.

M. Roussat évoque le cas d'une élue municipale de l'opposition et membre de l'APESC. Il avait été effectivement envisagé un moment de la suspendre temporairement de l'APESC. Cependant pour les mêmes raisons déjà débattues, il ne serait ni légal ni légitime de suspendre un simple adhérent au motif qu'il est conseiller municipal. Ceci vaut pour tous les conseillers, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité municipale. En revanche, il n'est pas possible **statutairement** d'être membre du C.A. de l'APESC et avoir en même temps un mandat d'élu (art 10)

Le président, propose toutefois d'étudier au cas par cas s'il y aurait conflit d'intérêt ou pas à travailler au sein des commissions ou groupes de travail pour les élus locaux.

La liste des 36 personnes a été énumérée afin de donner suite à la demande exprimée par L. Bugeat et Daniel Schlim.

Une motion est proposée au vote afin d'annuler les 2 résolutions votées les 15 et 18 novembre 2021 et définir les modalités d'application de l'article 5 de nos statuts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Résultat du vote : 8 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Roussat, G.de Merlis, A. Genissel, M. Gaisne, B. Vandon, L. Bugeat, P. Dehan).

La motion est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, elle est annexée au présent compte rendu.

Cette motion prévoit d'appliquer l'article 5 des statuts à compter du 1er janvier 2022. Le président prend l'engagement solennel de ne pas enregistrer les éventuelles nouvelles adhésions parvenues avant cette date.

Après réunion, il est apparu qu'un nom avait été oublié, Jean Philippe Monatte, qui a fait l'objet d'un mail de Victor Yarhi à tout le C.A. pour enregistrer également cette personne. **Soit un total de 37 nouveaux adhérents en 2021.**

4. Point sur la transition de l'ancien au nouveau bureau

A l'exception de deux sujets cités ci-dessous les documents, mots de passe, adresses...ont bien été transférés.

- D. Schlim n'a pas encore récupéré la liste d'émargement et les bulletins de vote de l'AGO du 19 novembre 2021. Il lui est demandé de contacter rapidement A. GENISSEL à ce sujet. (à noter que Anne Genissel a remis depuis, ce matériel à V. Yarhi).
- J. Empinet informe qu'il a récupéré la messagerie Gmail, la licence Zoom ainsi que les deux sites (l'un sous Free, l'autre sous Wix) et qu'il serait préférable de poursuivre la solution Wix en créant une page de redirection sur le site Free. Il va falloir trouver une solution pour Facebook, le compte APESC étant sur le compte personnel de A. Genissel et ne peut pour l'instant être récupéré.

5. Activation de la procédure de validation par le CA des nouveaux adhérents

V. Yarhi rappelle les modalités d'agrément des adhésions à compter du 1er janvier 2022 telles qu'elles sont décrites dans la motion votée et annexée à ce compte rendu.

Il est donc nécessaire de faire savoir aux futurs adhérents que les demandes d'adhésion doivent préalablement être agréées par le C.A. Il y a lieu en conséquence de modifier ou compléter nos bulletins d'adhésion. V. Yarhi présente des propositions de modifications aux bulletins d'adhésion du site Apesc et du site de Helloasso. Elles sont annexées à ce compte rendu.

Les remarques exprimées par Mathilde Roussat et L. Bugeat sont intégrées. Il est décidé d'indiquer sur ces bulletins les coordonnées du trésorier qui aura la charge de déclencher la procédure d'agrément auprès des membres du CA.

Enfin, il est décidé de maintenir le mode de paiement annuel de la cotisation. Elle est payée pour l'année civile en cours (1^{er} Janvier au 31 décembre), quelle que soit la date du règlement).

6. Organisation interne de l'APESC entre CA, bureau, groupes de travail et extérieur

Pour une bonne gouvernance, le président rappelle les rôles respectifs de chaque instance :

- Le C.A. élu par les adhérents, fixe les orientations stratégiques.
- Le bureau, élu par le C.A. met en œuvre ces axes stratégiques, anime les équipes et les groupes de travail, prend les décisions opérationnelles, rend compte et communique avec le C.A., les groupes de travail, les adhérents, les pouvoirs publics, les élus et plus généralement avec les citoyens de Chevreuse et de la Vallée.
- Les groupes de travail sont créés par le bureau à la demande du C.A., ou par les adhérents dans le cadre d'une mission définie avec le bureau à qui ils rendent compte. Les groupes de travail n'ont pas de pouvoir décisionnaire, lequel appartient aux élus du Bureau pour les décisions opérationnelles et au C.A. pour les grandes orientations. Un groupe de travail peut accueillir des personnes non adhérentes à l'APESC, notamment si elles peuvent apporter une compétence ou une expertise qui nous manquerait.

M. Roussat fait remarquer que l'on a du mal à trouver une dynamique et que les volontaires sont rares. Il faudrait encourager les adhérents à proposer des thèmes sur lesquels ils ont une expertise et/ ou qui les intéressent et qui seront validés par le CA.

Un appel à des volontaires parmi les membres de l'APESC sera effectué prochainement pour qu'ils puissent rejoindre un ou deux groupes de travail.

Une liste, non exhaustive, de ces groupes de travail sera transmise à cet effet et sera validée par le C.A.

Il est souhaitable que de nouveaux groupes soient créés autour de sujets définis par les adhérents et validés par le C.A, et qu'un point sur les progrès des dossiers et groupes soit communiqué aux adhérents et d'une manière générale, permettre ainsi de mieux communiquer sur nos actions.

Un rapide point 2021 sur les groupes de travail montre qu'ils n'ont pas produit grand-chose, peut-être faute de participants (Patrimoine Génétique et Arboricole, Faune, Sanctuarisation, Changement Climatique, Climat/Energie).

Néanmoins un nouveau site internet a été développé par le groupe Information et Communication et le groupe Nuisances lumineuses a suivi un dossier en cours. Il sera nécessaire de faire un point plus précis sur ces groupes de travail avec les porteurs de groupe lors d'un prochain C.A.

Et organiser les groupes futurs de façon plus efficace.

A noter que L. Bugeat représente l'Apesc auprès de la commune sur le réglage du nouveau système d'éclairage public.

J. Empinet fait savoir que la commune de Chevreuse a été retenue avec neuf autres communes sur appel à candidatures par le PNR pour le projet ATLAS pour la biodiversité communale, l'Apesc devrait être invitée à y participer par la commune de Chevreuse.

7. Chantiers et projets pour 2022

• ATLAND

P. Zimmermann rappelle qu'il a procédé à une étude approfondie du dossier et qu'il en a conclu qu'il n'y avait pas matière à un recours gracieux, il a publié aux membres du CA ses conclusions par mail les 8 et 13 novembre dernier. Il regrette un certain manque de coopération interne de l'ancien bureau et que ses mails et demandes soient restés sans réponse.

Le projet a démarré, peut-on encore intervenir ? Le président demande à vérifier que la compensation de la surface imperméabilisée par le projet par une surface triple sur la commune de Choisel soit bien traduite dans les faits.

A ce sujet, J. Empinet fait remarquer que les décrets d'application de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 ne sont pas encore parus et qu'en leur absence il est difficile d'établir des mesures comparatives.

Le président souhaite que des membres de l'Apesc et le Bureau suivent ce dossier.

● **COTEAU DE LA MADELEINE**

MM Dervaux et Schlim ont fait part de leur rencontre à la mairie, le 7 décembre dernier avec Mme A. Héry, Mr B. Texier, et la Directrice des Services Techniques. Le dossier n'a guère avancé depuis les 6 derniers mois malgré la publication d'un rapport **préoccupant** d'Etude Géotechnique des sols, le long du chemin Jean Racine depuis le Parking, vers le mur des Remparts et le long de la Muraille du Château dans la descente vers la ville. Notre Maire souhaite obtenir des budgets du département, même si la commune est propriétaire du chemin et du coteau. Mais en même temps, le département envisagerait de vendre le château. La Région est intéressée.

Des **mesures conservatoires de court terme et d'un coût limité** sont demandées pour stopper la dégradation qui s'accélère et mettre le coteau un minimum hors de danger.

Le président propose qu'un groupe de travail soit mis en place sur ce thème.

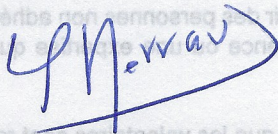
● **NUISANCES SONORES AERIENNES**

P. Zimmermann nous a fait part du programme informatique qui permet de suivre tous les avions et que les nuisances sonores ne se limitent pas aux avions, il y a aussi un problème avec les motos.

Le Président suggère la mise en place d'un groupe de travail.

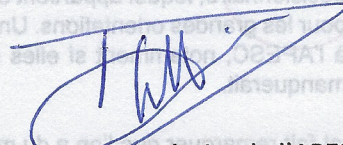
L'ordre du jour n'ayant pu être totalement traité (points 8, 9 et 10), une réunion Zoom sera proposée au début de l'année 2022.

La réunion prend fin à 23h55.



Le Président de l'APESC

Gilles DERVAUX



Le Secrétaire de l'APESC

Daniel SCHLIM